

couter que 18 liv. au lieu qu'il en couteroit plus de 60 liv. si on étoit obligé d'acheter le fumier. Pour donner de bons labours aux terres fortes, il est absolument nécessaire que les mottes soient bien rompues et réduites en petites molécules, afin de faciliter à la terre le passage de l'eau et des rayons du soleil. Les terres légères n'exigent pas tout à fait tant de labours.

On peut, avant que de labourer, briser les mottes avec un roleau pourvu que la terre ne soit pas trop humide : on doit en dire de même pour la méthode de herfer les terres après qu'elles sont semées.

On doit labourer par billons dans les terres sablonneuses : on laboure la terre à plat ; on la sème et on enterre le grain avec la herse ; puis on forme à deux pieds les uns des autres, de profonds fillons avec une charrue faite exprès, c'est ce qu'on appelle billonner.

Labours des terres à bled, selon la méthode ordinaire. On en doit donner trois avant de les ensemen- cer. Le premier en automne, ou du moins au commencement de Novembre : il a pour but d'ouvrir la terre et de détruire les mauvaises herbes, c'est ce qu'on appelle en bien des pays faire la cassaille, et en d'autres guereter. On doit faire les raies les plus droites et le plus près l'une de l'autre qu'il est possible : quand on laisse le chaume de la précédente dépouille, il faut que le labour soit plein et profond pour que le chaume se mêle avec la terre. Après ce premier labour, on doit émottes ou casser les mottes, afin que la terre soit plus maniable et mieux préparée pour recevoir les influences de l'air, ce que l'on fait ordinairement avec la herse ou le casse-motte. Le second labour se doit faire après le hiver, et même un peu plus tard selon le tems, on l'appelle *binage* : il est destiné à détruire les mauvaises herbes qui croissent sur le gueret, ainsi il doit être profond. Le troisieme se donne lorsque l'herbe commence à abonder, on l'appelle *tierçage*, c'est celui qui précède la semaille ; il doit être aussi pro-

fond :

fond :
Les te
sont l
bours ;
il suffi

Lab
dinair
vant d
de la d
premi
les cen
le moi
de terr

Reg
1.
doit co
profon
huit p
rer la t

2.
dans u
terre e
comme
dans u
une pl
terre s
généra
tems s

3.
fréque
grasses
au mo
sorte d
élever
pelle l
euses.

4.